

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue 20 janvier 2026 a adopté le règlement suivant : 384-26 « ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2026 »

RÈGLEMENT 384-26

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-26 AYANT POUR OBJET DE
FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS
EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2026**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 21^e jour du mois de janvier 2026

Karine Maurice-Trudel
Karine Maurice-Trudel
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.